



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 11 juillet 2022**, à 19 h 00, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 851, rang Saint-Mathias (lot 5 760 518 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le garage projeté puisse avoir une forme de dôme contrairement aux dispositions applicables à l'article 5.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 312, rue des Loisirs (lot 3 121 838 du cadastre du Québec) dans le secteur de Val-des-Pins.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que, suite à l'agrandissement du garage (abri d'auto), celui-ci puisse avoir une superficie totale de l'ordre de 186,37 mètres carrés plutôt qu'un maximum de 150 mètres carrés, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.2.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Ces demandes de dérogation mineure sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **11 juillet 2022**, à 19 h 00, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 22 juin 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA